

**Conseil municipal du 25 juin 2010**

**PLAN DE STATIONNEMENT DU CENTRE-VILLE – MARCHE POUR LA  
FOURNITURE, POSE, DEPOSE, MISE EN SERVICE D’HORODATEURS**

**Délibération n°23**

**Intervention de Jean-Charles Valadier au nom du groupe des élus Verts**

Il est évident que le stationnement automobile occupe une large part des espaces publics toulousains. Et cela est d’autant plus frappant que dans beaucoup de villes européennes, il n’est pas rare de parcourir des rues et des avenues... délivrées de l’encombrement des véhicules stationnés. Que l’on soit visiteur ou résident, il n’est pourtant pas plus difficile d’y garer une voiture : simplement, les places de stationnement des non résidents se situent en dehors du cœur de ville et ceux des résidents sur des espaces dédiés.

Ainsi, à travers cette délibération, c’est toute une politique raisonnée du stationnement qui se dessine afin de donner du souffle à l’espace public.

De plus, à Toulouse comme dans d’autres grandes villes, des initiatives novatrices voient le jour, telles que l’autopartage ou les vélostations. Elles contribuent à cette reconquête de l’espace public.

La mise en œuvre du plan de stationnement sur toute la ville permet, justement, d’accompagner l’essor de ces nouvelles pratiques de mobilité.

L’objectif est donc bien de permettre une coexistence plus harmonieuse des usages de l’espace public de la ville : à la fois un espace de déplacement sous toutes ses formes, y compris automobile, mais aussi un espace permettant la convivialité publique.